



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le lundi 5 novembre 2018

## L'horaire des essais des sirènes de sécurité civile change : les sirènes retentiront désormais à 11h45 le premier mercredi du mois, et non plus à midi

À partir de ce mois-ci, l'ensemble des sirènes d'alerte et d'information du public, en cas de danger majeur, sera déclenché au niveau national par un logiciel unique. Les horaires des essais mensuels ont été répartis sur 3 créneaux selon les zones géographiques : 11h45, 12h00 et 12h15. Pour la Loire-Atlantique, à partir du mercredi 7 novembre, les sirènes retentiront désormais à 11h45 chaque premier mercredi du mois, et non plus à midi.

Le signal d'essai mensuel dure une minute et quarante et une secondes. Il n'attend aucun comportement particulier de la part de la population. Il permet de s'assurer de leur bon fonctionnement.

### Pour rappel : Que faire en cas d'alerte réelle ?

#### • se mettre en sécurité immédiatement

- en cas de risque inondation : rejoindre sans délai un lieu en hauteur ou appliquer les consignes du Plan Communal de sauvegarde (PCS).
- pour tout autre risque : rejoindre sans délai un bâtiment et rester confiné.

#### • se tenir informé

- respecter les consignes des autorités diffusées sur France bleu loire océan, autres radios locales ou France Télévision.
- rester en sécurité : ne pas aller chercher ses enfants à l'école, ils y sont protégés par leurs enseignants.
- ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.

#### Préfecture de la Loire-Atlantique

6 quai Ceineray - BP 33515  
44 035 NANTES

#### Service de la communication interministérielle

02 40 41 20 91 / 92

[pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr)

[www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)

